

La terrariophilie oui... Mais pas à n'importe quel prix !



La communauté scientifique ne cesse de tirer la sonnette d'alarme concernant l'avenir des reptiles non aviens et des amphibiens, figurant parmi les groupes zoologiques les plus menacés dans le monde. La fragilité de l'herpétofaune en France comme partout dans le monde n'est plus à démontrer, de nombreuses populations ou espèces entières montrent un déclin alarmant. Les causes sont multiples : destruction des habitats, pollution, dérèglement climatique, épidémies comme la chytridiomycose, introduction d'espèces invasives, commerce d'animaux morts ou vivants

Le commerce du vivant pour la terrariophilie est une des causes de raréfaction de certaines espèces qui va en s'aggravant au fur et à mesure que s'accroît la demande, stimulée par un marketing efficace. Récemment, le classement du gecko *Lygodactylus williamsi* en « danger critique d'extinction » par l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) illustre le rôle destructeur que peut avoir la collecte de spécimens dans la nature pour le commerce animalier européen ou nord-américain. Le cas de ce très beau gecko originaire de Tanzanie est significatif : déjà menacé par la déforestation, il a été subitement « à la mode » et importé en masse depuis 2004. Ses effectifs ont fondu comme neige au soleil en peu de temps car il était peu élevé en captivité, mis à part par quelques amateurs, insuffisamment en tout cas pour satisfaire la demande. Ce cas est loin d'être unique !

Certes, des fermes d'élevages qui alimentent depuis longtemps la maroquinerie, se sont également développées pour le commerce du vivant ce qui en théorie, permettrait un développement durable de ce commerce sans nuire au patrimoine naturel de ces pays. Ainsi des animaux sont importés en Europe ou aux Etats-Unis avec les étiquettes « ranching » ou « farming ». Mais des études sur le « ranching » mettent en évidence le manque de fiabilité de cette filière dans certains pays où les règlements sur la protection des espèces sont contournés voire inexistantes. Des animaux prétendument nés en ferme d'élevage sont en fait prélevés dans la nature. Il s'agit soit d'un pillage de ponte soit d'une collecte de très jeunes animaux ce qui peut alors faire croire à des spécimens issus d'élevage. Ainsi, l'expansion de la mode des reptiles ou amphibiens comme animal de compagnie contribue au pillage des populations sauvages. Sans oublier bien entendu le trafic illégal : celui exploité par des organisations criminelles mais aussi, le petit trafic ordinaire du touriste qui achète, par exemple, une tortue terrestre sur un marché de Marrakech et la ramène en France dans ses bagages alors que l'espèce est protégée.

Pourtant, depuis une vingtaine d'années, les progrès en matière d'élevage en captivité sont importants. Certaines espèces très courantes « sur le marché animalier » ne sont quasiment plus capturées dans la nature comme le gecko léopard (*Eublepharis macularius*) et le serpent des blés (*Pantherophis guttatus*). La commercialisation de ces animaux issus d'élevage n'a pas d'impact sur les populations sauvages de l'espèce ce qui est un progrès important. Le commerce terrariophile a les moyens aujourd'hui de fonctionner en « circuit fermé ». Toutefois, pour d'autres espèces, le recours aux prélèvements est quasi systématique et confère au pillage de l'herpétofaune de régions ou de pays entiers. Cette inégalité vient du fait que certaines espèces sont plus rentables à élever qu'à importer (ou dont l'importation est interdite ou réglementée ce qui oblige à les élever), alors que d'autres sont plus rentables à importer qu'à élever en captivité. D'un côté nous avons donc un commerce qui, avec quelques

espèce seulement, fonctionne sans recourir aux prélèvements dans la nature, et de l'autre un commerce qui fonctionne essentiellement au dépend de la faune sauvage. Sans oublier que la mortalité est massive lors de la capture, du transit et chez les particuliers qui n'ont pas forcément les compétences pour acclimater des animaux stressés et parasités. Chez les exportateurs, importateurs et certains commerçants, les conditions d'hygiène sont souvent déplorables, ils n'ont aucune obligation de résultat quant à la réduction du taux de mortalité, la gravité de cette mortalité n'est pas perçue en quantité d'individus morts, mais en impact sur la marge bénéficiaire.

Se pose aussi le problème de l'achat irréfléchi, improvisé, sur un « coup de tête », de particuliers qui n'ont aucune connaissance des besoins biologiques des reptiles et amphibiens. Il s'en suit une maltraitance par ignorance : des milliers voire des millions d'animaux qui dépérissent faute de soins appropriés ou qui sont abandonnés dans la nature menaçant notre herpétofaune déjà très fragilisée. L'expérience de la tortue dite de Floride (*Trachemys scripta elegans*) reste un cas d'école : ces petites tortues qui furent importées en masse jusqu'à la fin des années 1990 (et qui le sont encore dans d'autres pays européens), une fois devenues encombrantes, ont été lâchées par milliers dans la nature. Or, cette espèce nord-américaine est parfaitement adaptée à nos climats et s'est naturalisée perturbant les écosystèmes et faisant concurrence à la Cistude d'Europe déjà bien menacée. Si la publication de l'arrêté du 10 août 2004 a sérieusement réglementé la détention de certaines espèces potentiellement invasives, leur acquisition étant interdite à des particuliers non titulaires du certificat de capacité, d'autres espèces restent en vente libre comme le fameux serpent des blés. Cette couleuvre, inoffensive et très répandue, est également capable de survivre et de se reproduire sous nos latitudes puisque venant d'un pays au climat tempéré, elle est donc, vue sa fréquence dans le commerce animalier, potentiellement invasive. Les abandons d'animaux dans la nature sont un véritable problème. Ce qui se passe aujourd'hui dans d'autres pays comme les Etats-Unis où des espèces exotiques comme le Python molure ou le Varan du Nil sont devenues envahissantes doit servir de leçon : la popularisation sans limites de la terrariophilie est néfaste tant à l'herpétofaune exotique que locale mais aussi à la terrariophilie elle-même car les dégâts qu'elle engendre pousseront tôt ou tard le législateur à l'interdire. Certains diront que ce serait la solution idéale, mais d'une part il serait réducteur de considérer que la terrariophilie est la seule concernée, les problèmes que l'on constate en terrariophile, on les constate aussi en aquariophilie ou même dans le domaine des animaux domestiques : les chats harets, vagabondant dans la nature, font aussi des dégâts à la faune locale. D'autre part, il ne faut pas faire de généralisations envers tous les amateurs et ne pas les accuser systématiquement de dilettantisme et d'incompétence. Il existe a des particuliers, de tous âges et de tous milieux sociaux, qui maintiennent leurs animaux dans les règles de l'art. Qu'ils ne possèdent qu'un petit Gecko léopard ou des dizaines de Pythons, ce sont des amateurs consciencieux justement parce qu'ils ont les connaissances nécessaires et peuvent se montrer très critiques vis-à-vis de la « mode des NAC ». Mais ils défendent aussi le droit de tout citoyen d'acquérir un animal de terrarium, quel que soit ses diplômes et son statut social à condition d'en avoir les capacités, de respecter la loi, la biodiversité et le bien-être des animaux.

Malheureusement cette prise de conscience est peu relayée et la « mode des NAC » affiche surtout ses excès. Il n'existe quasiment aucune sensibilisation du public, le commerce n'est soumis à aucun devoir d'information sur l'origine des animaux ou sur leurs besoins fondamentaux en captivité. Les acheteurs eux, ne font pas l'effort de la réflexion : l'achat d'un animal de compagnie est bien trop facile et le client cherche un animal « prêt à l'emploi » posant de manière générale le problème de l'animal comme produit de grande

consommation. Il y a une nécessité absolue de réfléchir sur la manière d'empêcher ces dérives tout en préservant le droit à l'élevage d'agrément et lui adjoindre des règles éthiques.

La communauté terrariophile - éleveurs, associations, commerçants - doit se poser certaines questions sur la commercialisation au grand public de spécimens issus de capture : peut-on encore continuer à piller l'herpétofaune exotique ou autochtone tout en se disant passionné par ces animaux ? Questionnement éthique également sur le devenir des animaux : peut-on accepter que meurent des milliers d'animaux exportés dans des conditions sanitaires déplorables, vendus sans avoir été déparasités ni soignés, ou achetés par des personnes qui ne savent pas comment les maintenir correctement ? Ne faut-il pas remettre en question certaines pratiques d'élevage qui font ressembler la terrariophilie à de l'élevage de volailles en batterie et qui n'ont qu'un objectif, la quantité et la rentabilité financière même au niveau amateur ? Peut-on ignorer la notion de bien-être animal appliquée aux reptiles et amphibiens captifs tant dans leurs conditions de vie en captivité que dans les risques sanitaires qu'engendrent certaines pratiques de sélection artificielle ?

La commission de terrariophilie de la SHF a avant tout comme objectif de pratiquer l'élevage des reptiles non aviens et des amphibiens dans un but scientifique, afin de mieux connaître ces animaux par leur étude en captivité, associant également les amateurs à cette démarche. Elle travaille également à la diffusion des connaissances scientifiques permettant d'améliorer les conditions d'élevage de ces animaux. Néanmoins, vue la popularisation de la terrariophilie et des problèmes éthiques qu'elle pose, cette commission s'est également fixé pour objectif de mener une réflexion éthique et critique sur cette discipline ainsi que de sensibiliser le public et les éleveurs notamment par la diffusion de « la charte pour des pratiques d'élevages respectueuses de la biodiversité et du bien-être animal » qui fixe les grandes lignes de notre action envers la communauté terrariophile. Nous appelons tous les éleveurs qui pensent que la terrariophilie, si elle veut être durable, doit remettre en question certaines pratiques et se doter d'une déontologie, à diffuser et soutenir notre charte et être acteur de la réflexion éthique qu'il est urgent de mener. Nous appelons en premier lieu les associations et les professionnels du commerce animalier à y adhérer et à la diffuser le plus largement possible mais aussi à trouver les moyens pratiques pour la mettre en œuvre au quotidien.

Société Herpétologique de France.
Muséum National d'Histoire Naturelle.
BP 41 - 57, rue Cuvier
75005 Paris

Site internet : <http://lashf.org>

Responsable Commission Terrariophilie : Vincent NOËL ó vincent.noel15@wanadoo.fr
